

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 JUILLET 2020

Membres présents ou représentés :

Au titre du collège Employeurs

- Patrick Salez UPR Paca
- Sophie Aboudaram UPR Paca (pouvoir donné à Patrick Salez)
- Brigitte Amourdedieu FRSEA (pouvoir donné à Cardelli Caroline)
- Caroline Cardelli CPME
- Philippe Guy U2P Paca (pouvoir donné à Patrick Salez)

Au titre du collège Salariés

- Philippe Cottet CGT Paca
- Bianco Jean Philippe CFTC
- Magali Bailleul FSU (pouvoir à Philippe Cottet)
- Mario Barsamian CFDT Paca (pouvoir donné à Philippe Cottet)
- Roland Beaulieux CFE – CGC
- Jean Louis Flechel FO

Au titre du collège État

- Tristan Sauvaget Direccte
- Sabine Brismontier Rectorat Aix-Marseille
- Céline Juin Rectorat Académie de Nice (pouvoir donné à Sabine Brismontier)
- Corinne Scandura DRJSCS
- Valérie Maurice Viera DRAAF (pouvoir à Laurent Neyer - Direccte)

Au titre du collège Région

- Bernard Kleynhoff
- David Gehant (pouvoir donné à Bernard Kleynhoff)
- Florence Bulteau Rambeaud (pouvoir donné à Bernard Kleynhoff)

Au titre du CESER (censeur)

- Richard Ghis

Au titre du Conseil scientifique

- Jose Rose Président conseil scientifique ORM

Au titre du collège des membres associés

- Patricia Marengo AGEFIPH
- Alexandre Gauthier INSEE (pouvoir donné à Patricia Marengo)

- Thierry Lemerle POLE EMPLOI PACA (pouvoir donné à Patricia Marengo)
- Laure Piana AFPA
- Laurent Rolfo CMAR (pouvoir donné à Laure Piana)

Participaient également à l'Assemblée générale :

- | | |
|----------------------------|--------------------------------------|
| • Catherine Nicolas | Directrice |
| • Pascal Bianucci | Région |
| • Adeline Figon | Région |
| • Philippe Delhoume | Région |
| • Sylvette Avallet | CARIF |
| • Alexandre Azoulay | Expert comptable |
| • Séverine Landrier | Directrice de l'ORM |
| • Cécile Reveille Dongradi | Déléguée du Personnel de l'ORM |
| • Pauline Gay Fragneaud | Déléguée du Personnel de l'ORM |
| • Georges Guiraud | Responsable du pôle gestion de l'ORM |

Le quorum étant atteint la séance démarre.

1. Validation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2019

Le PV est voté à l'unanimité.

2. Présentation et approbation des comptes 2019

Le déficit de 57K€ est peu de différent de la projection présenté au Conseil d'Administration du 09 décembre 2019.

Les produits d'exploitation ont diminué 180 000 € par rapport à 2018 selon les points suivants :

- La diminution moins importante que prévue au BP car obtention d'appels d'offres : IAE (50 000 € dont 25 000 € sur 2019), les sortants du PRF pour le service FSE de la Région (18 055 €), Schéma du sport pour le département des Hautes Alpes (24 900 €) et l'Appui au Pacte
- Cession droits sur outils numériques Dat@ORM plus important que prévus (43 357 €) : Auvergne –Rhône Alpes, Bretagne, Grand Est, et des contacts en cours avec 2 autres Régions
- Deux projets non aboutis : UIMM (12 000 €) et Agefos (15 000 €)
- Des reprises d'engagements à réaliser conformes au BP: 320 019 €

Les charges d'exploitation ont diminué de 178 606 € par rapport à 2018. Cette baisse s'explique par les points suivants :

- Des achats en forte baisse (– 70 000 €)

En lien avec le déménagement : Économie loyer, charges, taxes, entretien : 40 000 € et des coûts de déménagement plus faibles que prévus : 6 200 €

Les coûts de publications et communication sont en baisse de 25 000 €

- La masse salariale est en hausse par rapport au BP (+56 000 €) et en baisse par rapport à l'exercice 2018 (- 85 000 €)

- Les charges exceptionnelles sont les suivantes : le dépôt de garantie locaux Canebière de 10 879 € et les charges sur exercice antérieur sont dues à la perte du dossier FSE EFH 8 930 €

Des nouveaux engagements à réaliser toujours aux environs de 300 K€ (297 642 €)

Malgré un exercice déficitaire la situation financière est solide avec 520 000 € de fonds associatifs, une trésorerie suffisante notamment grâce aux paiements plus rapide des financeurs, des provisions anticipant les futurs départs à la retraite, un BP 2020 excédentaire. Tous ces éléments doivent permettre de rassurer la DRFIP sur les incidences financières de la fusion.

Philippe COTTET procède aux votes : l'approbation des comptes est votée à l'unanimité.

Le report du déficit en report à nouveau est voté à l'unanimité.

3. Présentation et approbation du rapport d'activité 2019

Les 4 points suivants seront abordés lors de cette présentation : une édition renouvelée avec des retours utilisateurs, le développement partenarial, le développement du partage des connaissances et les grands axes de l'activité 2019.

Séverine Landrier présente en premier lieu une édition du rapport d'activité renouvelée.

Dans un souci permanent d'amélioration, elle a demandé à l'équipe de solliciter l'ensemble de nos partenaires pour savoir comment ils utilisent nos travaux et en quoi ils leurs sont utiles. Dans chaque fiche projet, vous trouverez des éléments rédigés par les usagers de nos travaux retranscrits tels quel. Les retours généraux ou transversaux qui ne sont pas sans intérêt, loin de là, sont présentés à la suite de l'introduction du bilan d'activité. Ils soulignent l'importance et l'utilité d'une observation territorialisée dans le champ orientation formation emploi développement économique. Elle dit un grand merci à tous nos partenaires qui ont pris le temps de nous faire ces retours qui mettent en avant la diversité des usagers de nos travaux et la diversité des usages.

Cette édition a pour but de comprendre les évolutions, enrichir les réflexions, contextualiser et appréhender les thématiques emploi-formation au niveau des secteurs et des territoires, établir des diagnostics, d'enrichir les diagnostics de terrain, de dégager des pistes d'avenir, des pistes de réflexions opérationnelles ; également d'accompagner la structuration et le pilotage de dispositifs, la conduite de projets, et d'éclairer les prises de décision. Enfin, sont mis en avant l'esprit partenarial, de mutualisation des connaissances, des outils d'observation et d'analyse qui contribue à la consolidation d'une véritable intelligence territoriale.

Concernant le développement partenarial, un axe fort des orientations stratégiques, Séverine Landrier rappelle que deux appels d'offre ont été remportés. L'un concerne le service FSE du Conseil régional pour réaliser une évaluation contrefactuelle des formations du PRF financées par le FSE en partenariat avec le Céreq. L'autre concerne l'Unité départementale 13 de la Direccte sur l'insertion par l'activité économique et la sécurisation des parcours de ses publics.

Dans un second temps, Séverine Landrier présente les travaux nouveaux pour l'Etat et le Conseil régional avec le PACTE qui est un appui à l'identification des besoins en compétences des entreprises (via les SPED/ task force portées par Pôle emploi).

La réalisation d'un diagnostic sur les formations relevant de la Grande école du numérique, l'information métiers (alimentation du nouveau site Orientation développé par le Carif sur le volet des métiers porteurs, métiers qui recrutent, métiers en tension) et les besoins en compétences des employeurs sportifs en lien avec les caractéristiques des jeunes du 04 et 05.

Le troisième point évoqué est le développement du partage des connaissances. L'ORM renforce son rôle d'animation et de partage de la connaissance (300 réunions partenariales dans l'année, l'animation de 80 réunions, 100 interventions). L'objectif est de : mettre à disposition des données objectives et fiables, aider à la compréhension des grands enjeux régionaux, faciliter la visibilité et l'appropriation des travaux réalisés et d'accompagner l'action des pouvoirs publics et de l'ensemble des acteurs du champ en région.

Enfin, le dernier point présenté concerne les grands axes de l'activité 2019.

Tout d'abord, des outils numériques pour diffuser nos données socioéconomiques (Mét@For est l'outil régional qui fait le lien entre les formations et les métiers, DAT@ORM est le site d'accès libre aux données statistiques de l'ORM, et les bases de données régionales Emploi-Formation).

Ensuite, les réseaux pour une connaissance augmentée sont : Observation Partenariale de la Conjoncture (OPC), le réseau connaissance du territoire, les 8^e Rencontres économie emploi formation, les réseaux régionaux et nationaux.

Enfin, des savoirs pour l'action qui sont les suivants : outiller les branches professionnelles et les OPCO, les métiers en tension structurelles, les métiers porteurs dans les filières économiques en région, la logistique, le transport multimodal, le secteur sanitaire et social, la Silver économie, jeunesse et Sport, Henri Fabre et les métiers de l'Industrie du futur, les politiques de GRH des entreprises régionales, les accords sur l'égalité professionnelle dans les entreprises régionales, les seniors sur le marché du travail, la sécurisation des parcours des travailleurs handicapés, les enjeux emploi-formation-compétences pour les métiers emblématiques de l'OIR Naturalité, le plan d'investissement d'avenir (PIA) des campus des métiers et qualifications 3A et APC, le nautisme.

José Rose président du Conseil scientifique félicite l'équipe pour ce rapport, très complet, très structuré et avec une parfaite mise en page. Il souligne que le texte est très orienté vers les partenaires, et l'excellente idée d'intégrer certains de leur avis. Concernant le Conseil scientifique il souligne l'importance tant quantitative que qualitative des publications de l'ORM et leur bon repérage. Enfin, il suggère, en soulignant la difficulté de l'exercice, l'idée de présenter dans le prochain rapport quelques résultats significatifs.

Le rapport d'activité 2019 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation de l'avenant n°5 à la convention constitutive du GIP Espaces Compétences

La dénomination du groupement est Groupement d'intérêt public CARIF OREF Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Les missions générales du GIP CARIF-OREF s'appuient sur l'expertise, les métiers et les compétences des deux entités dorénavant réunies au sein du Groupement.

Leur exercice doit comporter une forte dimension partenariale avec les acteurs économiques, de l'emploi, de la formation et de l'orientation. Elles s'articulent autour de 3 grands axes d'intervention : Observer et analyser, Informer et Diffuser, Animer, accompagner et professionnaliser.

Les membres du GIP sont divisés en 3 collèges ;

- Collège « Etat - Région »
- Collège « Partenaires sociaux »
- Collège « Acteurs de l'orientation, de la formation, de l'emploi, et du développement économique et social »

Le collège « Partenaires sociaux » est composé des organisations suivantes :

Organisations syndicales d'employeurs :

- Mouvement des entreprises de France Sud (MEDEF)
- L'Union des entreprises de proximité (U2P) Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Confédération des petites et moyennes entreprises Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur (CPME)
- La Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Provence-Alpes-Côte-d'Azur (FRSEA)
- L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)

Organisations syndicales de salariés :

- L'union régionale CFDT
- L'union régionale CFE-CGC
- L'union régionale CFTC
- Le Comité régional CGT
- L'union régionale Force Ouvrière (FO)
- La Fédération syndicale unitaire (FSU)

Le Collège « Acteurs de l'orientation, de la formation, de l'emploi, et du développement économique et social » est composé de la manière suivante :

Service public de l'Emploi et Prescripteurs :

- Pôle emploi
- L'Association régionale des missions locales sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARDML)
- L'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse, (AGEFIPH)
- L'Association régionale des Centres interinstitutionnels de bilan de compétences Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Akto délégation régionale
- Opco Mobilités, Délégation régionale

- Opco des entreprises de proximité Direction territoriale
- Opco Santé Délégation Sud et Corse

Opérateurs et Utilisateurs :

- La Chambre régionale d'agriculture Provence-Alpes-Côte-d'Azur
- La Chambre de commerce et d'industrie de région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CCIR)
- La Chambre des métiers et de l'artisanat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR)
- L'Université d'Aix-Marseille
- L'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes Provence-Alpes-Côte d'Azur (AFPA)
- La Direction territoriale de l'institut national de la statistique et études économiques (INSEE PACA)
- L'Union régionale des organismes de formation (UROF)
- La Chambre syndicale des formateurs consultants PACA sise Central Canebière
- La Fédération de la formation professionnelle PACA Corse (FFP)

MEMBRES DU GIP

Droits statutaires

1^{er} collège		2^{ème} collège		3^{ème} collège
L'Etat et la Région		Les partenaires sociaux		Les acteurs de l'orientation de l'emploi, et économique et social
60% des voix		30% des voix		10% des voix
Répartis à parts égales entre		Répartis à parts égales entre		Répartis égaux entre
1 sous collège Etat 30%	1 sous collège Région 30%	1 sous collège « organisations syndicales de salariés » 15%	1 sous collège « organisations syndicales d'employeurs » 15%	1 sous collège Service public de l'emploi et prescripteurs 5%

Les Organes du GIP sont les suivants : L'assemblée générale, Le Conseil d'administration, Le bureau élu par le Conseil d'Administration, La présidence du groupement sera assurée par l'état et la région, La direction, Le conseil scientifique et le comité technique

Patrick Salez intervient au nom de l'U2P PACA dont il a reçu pouvoir pour ce Conseil d'administration :

L'U2P PACA remercie les services administratifs de l'ORM de l'Etat et du Conseil Région pour les éléments d'éclairages transmis et les échanges qui ont eu lieu. Ces éléments permettent à notre organisation d'enlever les freins soulevés lors de la dernière consultation.

Le vote : 3 oppositions (M.Bianco, M.Beaulieu et M.Flechel). Le projet d'avenant est adopté à la majorité.

5. Présentation du projet de règlement intérieur du futur CARIF OREF Région Sud Provence – Alpes – Côte d'Azur

Le fonctionnement du GIP : Le personnel, L'agent comptable, Le budget, La régie d'avances et de recettes, Procédures d'achat, Les tarifs.

Adoption et consultation du règlement intérieur.

L'UP2P considère que la référence à l'arrêté de juin 2017 n'est pas fondée puisqu'il s'agit de la pesée des organisations représentative interprofessionnelle soit le MEDEF, la CPME et l'U2P. Nous nous ne opposons pas à la présence de l'UDS et de la FRSEA dans le sous collège employeur mais nous demandons à ce que le poids de chacune des organisations soit l'objet d'une négociation entre les représentants légaux de celles ci en région et que par conséquent ce soit le fruit de cette négociation qui soit inscrit au règlement intérieur. S'il devait y avoir vote, nous votons contre.

Le MEDEF Sud vote pour les documents présentés (avenant et règlement intérieur) sous réserve que la future convention d'adhésion acte l'absence de participation financière des organisations paritaires représentatives siégeant dans le deuxième collège.

Le vote : une opposition de l'U2P, 3 abstentions de Monsieur Fléchel, Monsieur Beaulieu, et Monsieur Bianco. Le projet de règlement intérieur est adopté à la majorité.

Le projet de règlement intérieur est adopté à la majorité.

6. Prolongation des mandats des administrateurs

La prolongation des mandats des administrateurs jusqu'à la dissolution de l'association est votée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Président

Philippe Cottet

Secrétaire général

Mario Barsamian